

Fermeture temporaire de la voie sur berge à Saint-Denis et modification du cheminement piétons sur le pont du grand bras de Seine.

Madame, Monsieur,

Mardi 18 octobre en milieu de journée, un camion hors gabarit et non autorisé à circuler sur la voie sur berge côté Saint-Denis, a percuté une arche du pont du grand bras.

Par précaution, les services de police et le Conseil général de la Seine-Saint-Denis ont immédiatement pris les mesures de sécurité nécessaires, à savoir la fermeture de la voie sur berge à la circulation automobile et l'interruption momentanée du cheminement piétons sur le pont.

Dès le mardi 18 octobre au soir, la circulation piétonne entre Saint-Denis et L'Île-Saint-Denis a été rétablie en toute sécurité. En parallèle, les fréquences des bus 237 et 578 ont été renforcées dans la soirée du 18 octobre et durant toute la journée du 19 octobre.

Les investigations relatives à cet incident sont en cours. Elles nécessitent pour le moment le maintien de la fermeture du cheminement piétons habituel, sur le côté nord du pont.

En conséquence, depuis ce jeudi 20 octobre, la circulation piétonne sur le pont du grand bras s'effectue sur le côté sud (côté Mairie de L'Île-Saint-Denis). La voie sur berge côté Saint-Denis reste fermée à la circulation automobile jusqu'à nouvel ordre. La RN14 est mise en sens unique en direction d'Épinay, entre la rue du Port et la rue de la Briche.

Vous pouvez d'ores et déjà retrouver ces informations sur le site internet du projet du prolongement de T1 www.t1avancede10.fr, qui sera actualisé en temps réel, au fur et à mesure des informations que nous recevrons.

Nous vous assurons de notre volonté de mettre en œuvre toutes les mesures afin de limiter la gêne engendrée et d'assurer la sécurité maximale des circulations et des travaux.

L'ÉQUIPE PROJET DU PROLONGEMENT DU TRAMWAY T1